

CHANTEAU N° 21/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 mai 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain, PRONO Gilles, DANTHU François

Membre non excusé : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : Conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux

Madame le Maire expose qu'afin d'être en conformité avec la loi ELAN N°2018-1021 du 23 novembre 2018, il est proposé de conclure, avec les bailleurs sociaux, des conventions relatives à la réservation de flux annuels de logements sociaux, qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2024 sur le parc locatif des bailleurs sur leurs territoires d'implantation.

L'objectif du passage de la gestion en stock à la gestion en flux des réservations est d'assurer plus de fluidité dans le parc social et de mieux répondre aux demandes de logement social dans leur diversité en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande.

Les conventions proposées par les bailleurs sociaux visent à mettre en œuvre une gestion mutualisée des flux dédiés aux collectivités locales (communes, intercommunalité et conseil départemental) afin de répondre aux objectifs suivants :

- ✚ apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- ✚ optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée ;
- ✚ faciliter la mobilité résidentielle,
- ✚ favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- ✚ renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 045-214500720-20240618-21_2024-DE



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux à conclure avec chaque bailleur social,
- autorise Mme le Maire à signer lesdites conventions avec VALLOIRE HABITAT, LOGEM et 3 F CENTRE VAL DE DLOIRE, ainsi qu'avec tout bailleur qui en ferait la demande.

En mairie le 28 mai 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Po/Madame Le Maire,
et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Gilles PRONO